

Location de voitures : l'activité en baisse de 11% au premier semestre

■ Les touristes et MRE qui représentent les trois quarts du chiffre d'affaires demandent des voitures moins chères pour des durées moins longues ■ L'activité émanant du segment des entreprises est en légère hausse grâce à la demande adressée à l'utilitaire ■ Les loueurs s'organisent en fédération pour mieux faire valoir leurs revendications.

Les loueurs de voitures sont dans une situation délicate. Ils sont unanimes à rapporter que la baisse de l'activité entamée il y a trois années se poursuit. D'après les données de la Fédération des loueurs d'automobiles sans chauffeur au Maroc (Flascam), l'activité a encore décroché de 11% sur les six premiers mois de l'année par rapport à la même période de 2013. «Les clients touristes et MRE, dont les pays émetteurs sont toujours en crise, consacrent moins de budget à leur séjour au Maroc, et demandent par conséquent les voitures les moins chères, notamment les petites citadines», explique Tarik Dbilij, président de la Flascam. Pour d'autres opérateurs, ce segment de clientèle, qui représente 75% du chiffre d'affaires du secteur, demande des durées de location de plus en plus courtes. De 6 jours, la moyenne a ainsi chuté à trois jours. De leur côté, les nationaux n'ont pas assez de poids pour permettre d'inverser la tendance. «Les particuliers résidents représentent à peine 5% du chiffre d'affaires du secteur»,



fait savoir M. Dbilij.

C'est la clientèle des entreprises, qui représente 20% du marché, qui semble arranger les affaires des loueurs. Ce créneau se comporte mieux. «Il affiche une hausse comprise entre 5 et 10%, notamment en raison de la demande soutenue pour l'utilitaire, type Docker, Kango, Trafic...», souligne le

responsable d'une franchise internationale de location de voitures.

Par gamme, la citadine et la petite citadine continuent d'avoir le vent en poupe en raison de leurs prix bon marché, abordables pour des touristes et des MRE à budgets de plus en plus réduits. A l'opposé, les voitures de luxe affichent des taux d'utilisation en nette baisse depuis 2012, selon la majorité des opérateurs, quand d'autres affirment qu'il n'y a pas du tout de demande sur cette gamme. Plus chères que les petites voitures, les compactes ont été moins sollicitées mais pas dans les mêmes proportions observées pour le segment du luxe.

Cinq voitures au moins pour créer une société de location

Cela dit, les professionnels s'organisent pour avoir plus de pouvoir de négociation face à la tutelle et tenter de sortir de la grisaille. Pas plus que la semaine dernière, les différentes associations des loueurs de voitures sans

voitures achetées chaque année, soit 4 milliards de dirhams. Avec cette ampleur, le cadre de fédération s'est imposé pour regrouper les associations régionales professionnelles représentatives du secteur, accompagner le déploiement de toute stratégie nationale notamment la Vision 2020 du tourisme, et rassembler les opérateurs afin d'être un interlocuteur privilégié, légitime et une force de proposition accompagnant les autorités de tutelle dans le dialogue public/privé, national et régional», explique M. Dbilij, élu à la tête de la Flascam.

Mais il faut dire que la tâche ne s'annonce pas de tout repos pour ce nouvel organe. La tutelle va à contre-courant des revendications de la profession, selon les responsables de la Flascam. En effet, alors que les loueurs militent depuis longtemps pour porter le capital minimum de 500 000 à un million de DH, la tutelle a décidé depuis quelques mois de ne plus exiger de capital minimum, pour peu que le nouvel entrant justifie la possession d'un parc de 5 voitures au moins. «Une étude menée par la profession a démontré que le seuil de rentabilité n'est atteint qu'avec un minimum de 15 voitures, ce qui veut dire que les sociétés créées sur la base des critères actuels ne viennent pas pour créer de la valeur mais pour d'autres finalités qui tirent le secteur vers le bas», confie un opérateur.

Hormis cette problématique de capital minimum, la Flascam compte revenir à la charge pour l'exigence de diplomation pour les responsables d'entreprises de location de voitures, la possibilité d'effectuer la visite technique annuellement au lieu de la semestrielle aujourd'hui, ainsi que le renouvellement triennal de l'autorisation de circuler, au lieu de celui annuel en vigueur ■

Un cahier des charges vieux de 17 ans

L'activité de location de voitures est réglementée par le cahier des charges relatif à l'exploitation des établissements de location de véhicules automobiles sans chauffeur qui date du 1^{er} décembre 1997. Avec le développement de cette activité tant au niveau national qu'international, ledit cahier des charges ne répond plus à la réalité du secteur, selon les opérateurs. Ainsi, une refonte du texte se révèle nécessaire, en premier lieu, pour ériger des barrières à l'entrée, notamment en matière de capitalisation des entreprises. Selon la Flascam, alors que le secteur poursuit ses efforts d'assainissement, 1 000 nouvelles entreprises ont été créées en 2012 ! «Compte tenu de leur parc, ces entreprises ne peuvent pas être rentables, elles sont créées surtout pour bénéficier de l'avantage de l'exonération de TVA sur l'achat de véhicules puis cessent souvent leur activité», relève un opérateur ■

«UNE ÉTUDE MENÉE PAR LA PROFESSION A DÉMONTRÉ QUE LE SEUIL DE RENTABILITÉ N'EST ATTEINT QU'AVEC UN MINIMUM DE 15 VOITURES, CE QUI VEUT DIRE QUE LES SOCIÉTÉS CRÉÉES SUR LA BASE DES CRITÈRES ACTUELS NE VIENNENT PAS POUR CRÉER DE LA VALEUR MAIS POUR D'AUTRES FINALITÉS QUI TIRENT LE SECTEUR VERS LE BAS»

chauffeurs se sont regroupées en fédération. «Le secteur de la location de voitures compte aujourd'hui 5 500 entreprises, 25 000 salariés, réalise 5 milliards de dirhams de chiffre d'affaires et participe à hauteur de 37% dans les achats de voitures au niveau national avec 42 000

NAOUFEL DARIF